

Déclaration finale de l'atelier régional sur la « contribution de la société civile à l'opérationnalité de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) »

Bénin, du 3 au 5 juin 2009,

Réuni au Palais des Congrès de Cotonou, République du Bénin, du 3 au 5 juin 2009,
A l'initiative de Social Watch Bénin et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en
Afrique (ARGA) et sur financement de l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin,

L'atelier régional sur la contribution de la société civile à l'opérationnalité de la Liste
électorale permanente informatisée (LEPI) au Bénin,

Regroupant des représentants et personnalités de la société civile du Bénin,
d'institutions et d'organismes de l'Etat, d'experts du Bénin et de la sous-région

Après avoir entendu les allocutions qui ont été prononcées lors de la cérémonie
d'ouverture et suivi les différentes présentations des experts relatives aux
expériences de LEPI dans les pays de la sous-région et sur l'état des lieux du
processus de LEPI en cours au Bénin et à l'issue de larges et approfondies
discussions sur ces exposés,

Remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cet atelier, en particulier
l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin, ainsi que les experts du Mali, du Sénégal,
du Togo et du Bénin ;

Convient que la LEPI constitue le moyen le plus sûr de connaître et de sécuriser le
corps électoral, mais que son élaboration et sa mise à jour requièrent une
organisation et des procédures rigoureuses et transparentes ;

Constate néanmoins, d'une part, qu'il n'y a pas de modèle unique et achevé de LEPI
et que les différentes expériences réfèrent à des contextes et besoins spécifiques et,
d'autre part, que la LEPI constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante à
elle seule, pour sécurise totalement l'ensemble du processus électoral ;

Se félicite de l'adoption de la loi 2009-10 portant organisation du recensement
électoral national approfondi (RENA) et établissement de la LEPI ;

Exhorte toutes les parties prenantes, chacune dans ses pouvoirs et en ce qui la
concerne, à continuer à se mobiliser et à rester vigilantes pour la mise en œuvre
diligente de la LEPI ;

Réaffirme sa disponibilité, son ouverture et sa détermination à continuer à
accompagner et, au besoin, à impulser le projet de LEPI jusqu'à son terme ;

S'engage à mener des actions de plaidoyer en direction des groupes cibles que sont
les citoyens, les organisations socioprofessionnelles, les acteurs politiques, les

institutions et organismes de l'Etat, en vue d'une appropriation du processus et d'un consensus national autour de son utilité et de sa mise en place effective dans les meilleurs délais.

Fait à Cotonou, le 5 juin 2009

L'Atelier